

## Améliorer les représentations des personnes handicapées dans les médias

### Rapport du CNCPH – séance du 18 décembre 2017

1) Contexte .....	2
2) Avant propos .....	2
3) Agir en direction des entreprises des médias .....	3
- Emploi de personnes handicapées dans les entreprises des médias .....	3
- Augmenter, diversifier améliorer les contenus sur le handicap dans les médias.....	3
4) Agir avec les organismes de formation et de recherche.....	4
- Agir sur la formation initiale des professionnels des médias .....	4
- Agir sur la formation continue des professionnels des médias .....	4
- Recherche et partage des bonnes pratiques .....	5
5) Agir avec les pouvoirs publics et les organismes de régulation.....	5
- Veiller au respect de l'article 8 de la convention de l'ONU .....	5
- Politiques publiques .....	5
- Travailler avec le CSA .....	5
- Travailler avec le Défenseur des droits .....	5
6) Agir avec le CNCPH et les associations de personnes handicapées.....	5
- Veiller au suivi des représentations du handicap dans les médias.....	5
- Accompagner les personnes handicapées dans leur prise de parole .....	6

## 1) Contexte

Le CNCPH a constitué un groupe de travail sur les représentations du handicap dans les médias. Ce groupe a procédé à des auditions pendant le premier semestre 2017 et organisé un colloque à Paris le 29 juin 2017.

Il n'a pas abordé les questions liées à l'emploi des personnes handicapées dans ce secteur, ni à celle de l'accessibilité si ce n'est à la marge.

Il a circonscrit le périmètre de son travail aux médias traditionnels : Télévision, radio, presse écrite. Faute de moyen, il a peu abordé la question des médias internet.

A cette date (Décembre 2017), le groupe de travail souhaite proposer des pistes d'actions pour la suite de ses travaux. Ce document vise à énumérer ces pistes de travail dont certaines sont déjà engagées.

## 2) Avant propos

Le groupe de travail du CNCPH fait le constat que les personnes handicapées sont peu représentées dans les médias et que les représentations qui en sont faites sont peu conformes aux principes de l'inclusion tels que développés par la convention de l'ONU des personnes handicapées.

Si d'énormes progrès ont été faits depuis quelques années dans les représentations du handicap dans les médias, le groupe de travail fait le constat que les représentations stigmatisantes ou l'absence de représentations dans les grands médias nuisent à l'inclusion des personnes handicapées dans l'ensemble de la société.

Les chiffres bruts dont nous disposons<sup>1</sup> montrent que les personnes handicapées ne sont pas suffisamment présentes dans les médias et en tout cas pas en proportion de leur présence dans la société. En outre, la thématique du handicap et des questions qu'elle soulève n'apparaissent qu'épisodiquement dans l'espace médiatique.

Le CNCPH fait le constat et se félicite que les médias présentent de plus en plus les personnes handicapées comme étant en capacité de dépasser leur handicap. Les domaines du sport et de l'emploi permettent à cet égard de mettre en avant des exemples de réussite et d'inclusion.

Cependant, des inégalités de représentations persistent et certains types de handicap sont peu visibles dans les médias. Comme on pouvait l'imaginer, les personnes qui subissent une perte d'autonomie importante sont moins visibles et prennent moins la parole dans les médias. Les personnes sourdes, même lorsqu'elles sont autonomes sont également peu visibles. Les personnes présentant un handicap intellectuel ont rarement la parole directement, celle-ci étant souvent portée par les parents ou les professionnels. Les personnes présentant un handicap dit « psychique » déplorent que les représentations très négatives de leur situation qui finissent par s'apparenter à de la stigmatisation.

Quel que soit le type de handicap, le groupe de travail du CNCPH regrette une sous-représentation des femmes handicapées par rapport aux hommes et constate que certaines étapes de la vie sont également peu présentes (petite enfance, personnes handicapées âgées).

Le groupe de travail regrette que les grands thèmes qui concernent les personnes handicapées comme l'inclusion, l'accessibilité, soient peu ou mal expliqués au grand public dans les médias. Il constate également que les représentations médiatiques reflètent rarement la réalité de la vie quotidienne des personnes handicapées.

---

<sup>1</sup> Ces données sont essentiellement les chiffres de l'observatoire de la diversité du CSA, mesure au printemps 2017 par l'UPREG de la présence de contenus sur le handicap dans les publications de la presse quotidienne régionale.

### 3) Agir en direction des entreprises des médias

Principes à améliorer :

- Favoriser la participation et la visibilité des personnes handicapées dans tous les contenus médiatiques (y compris les handicaps réputés non visibles)
- Inclure les thématiques liées au handicap dans les médias et en particulier les thèmes de l'inclusion et de l'accessibilité universelle.

#### Emploi de personnes handicapées dans les entreprises des médias

- Favoriser le recrutement à partir des écoles des métiers liés aux médias.
- Favoriser les stages en entreprises.
- Développer l'apprentissage dans la formation des journalistes pour ouvrir le profil des personnes (Cf l'action du CSA dans les médias)
- Promouvoir l'obtention du label diversité dans les écoles

#### Augmenter, diversifier améliorer les contenus sur le handicap dans les médias

##### Identifier les bonnes pratiques :

- Créer un outil pour répertorier les principaux contenus sur le handicap (par exemple le compte twitter handicaps et medias @handicapsmedias )
- Création d'un prix « Handicaps et médias » pour valoriser les meilleures réalisations.
- Valoriser les professionnels des médias en situation de handicap
- Poursuivre les échanges avec les britanniques de Channel 4 et de 104 film
- Identifier des initiatives européennes mais aussi dans le périmètre de la Francophonie
- Produire des indicateurs et des chiffres à échéances régulières sur les contenus médiatiques sur le handicap. (Ceux du CSA, mais aussi par exemple de la PQR). Inclure ces indicateurs dans les rapports RSE des entreprises.
- Collaborer avec les représentants d'autres formes de diversité pour partager les bonnes pratiques.

##### Améliorer la visibilité des personnes dans l'ensemble des programmes

- Améliorer l'accessibilité des plateaux télévisés
- Sensibiliser les professionnels des médias à la diversité des handicaps et des situations des personnes.
- Sensibiliser les professionnels des médias à la réalité des situations de handicap
- Veiller à la représentation des personnes handicapées dans les publics, les experts, les témoins, les personnages des fictions, ....
- Favoriser la création de viviers « d'experts » en situation de handicap sur le modèle des « expertes » femmes.

- Valoriser les capacités et les compétences des personnes plutôt que leur déficience.
- Favoriser l'expression des personnes concernées plutôt que les tiers (même les parents ou les professionnels)

#### Sensibiliser, informer former les professionnels des médias.

- Rédiger un « *Lexique du handicap à l'usage des médias* » incluant les notions d'inclusion de la Convention de l'Onu. Insister sur le fait que le mot « *handicapé* » est un adjectif et doit être utilisé comme tel. Eviter les métaphores liées au handicap et qui sont souvent négativement connotées. (Comme dans la formule « *le gouvernement est autiste* »)
- Rédiger spécifiquement un document sur le handicap psychique à l'usage des médias.
- Favoriser les opérations de sensibilisation en interne dans les entreprises des médias.
- Expliquer la diversité des situations de handicap. Donner à voir et à entendre le handicap de façon à éviter les clichés, les représentations stigmatisantes ou les clichés.
- Apporter des éléments de compréhension sur le handicap lors des formations initiales et continues des professionnels. (cf point 4)

#### Plus particulièrement avec les journalistes

- Faire émerger dans les débats médiatiques les grandes questions soulevées du handicap, par exemple en définissant un thème pour la journée mondiale des personnes handicapées en décembre.
- Tenir informés les journalistes des associations professionnelles des travaux du CNCPH parmi lesquels :
  - o Ajis,
  - o Assises du journalisme,
  - o Association pour la déontologie journalistique
  - o l'Arpej : Association Régions Presse, écoles de journaliste, grand groupe de média ; syndicat de journalistes, conférence des écoles de journalistes, Enseignement Jeunesse - l'Observatoire de la déontologie des journalistes – et des chartes éditoriales établies dans chaque organe de presse régionale
  - o Travail sur les programmes des écoles de journalisme avec le CPNEJ et montage d'un réseau de référents sur la thématique dans les écoles

## **4) Agir avec les organismes de formation et de recherche**

### Agir sur la formation initiale des professionnels des médias

- Ecole de journalisme (cf le travail du CSA)
- Ecole des professionnels de l'audiovisuel (Réalisation, scénario,...)
- Ecole de communication

### Agir sur la formation continue des professionnels des médias

- Centre de formation des journalistes
- INA

- AFDAS

#### Recherche et partage des bonnes pratiques

- Promouvoir les recherches sur les représentations du handicap
- Identifier les travaux de recherches sur le sujet en France et à l'étranger
- Rendre public ces travaux et en informer les professionnels des médias et le CNCPH à échéance régulière.
- Dégager des pistes d'actions concrètes réalistes sur la base des publications scientifiques.

### 5) Agir avec les pouvoirs publics et les organismes de régulation

#### Veiller au respect de l'article 8 de la convention de l'ONU

- Attirer l'attention des pouvoirs publics (Ministère handicap et culture) sur l'article 8 de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées
- Inciter l'état à « *lancer et mener des campagnes efficaces de sensibilisation du public sur le handicap* » conformément à la convention.

#### Politiques publiques

- Veiller à la prise en compte de la visibilité des personnes handicapées dans les textes législatifs sur l'audiovisuel. (Ministère de la culture)
- Inclure les élèves handicapés (y compris ceux en établissements) dans les initiatives de sensibilisation aux médias par exemple lors de la semaine des médias à l'école via le CLEMI (Centre de liaison pour l'éducation aux médias et à l'information) du Ministère de l'Education nationale

#### Travailler avec le CSA

- Demander une participation institutionnalisée du CNCPH aux travaux du CSA sur la diversité
- Maintenir un contact entre le CNCPH et le CSA sur l'accessibilité des contenus médiatiques (commission accessibilité du CNCPH).
- Améliorer le baromètre du CSA : inclure par exemple à l'indicateur des éléments qualitatifs.

#### Travailler avec le Défenseur des droits

- Rendre compte régulièrement de l'avancée des travaux du groupe de travail auprès du défenseur.
- Veiller à faire remonter au défenseur des droits les problèmes liés aux représentations stigmatisantes ou dégradantes du handicap dans les médias.

### 6) Agir avec le CNCPH et les associations de personnes handicapées.

#### Veiller au suivi des représentations du handicap dans les médias

- Le groupe de travail a vocation à tenir informé annuellement le CNCPH des évolutions dans le domaine des représentations du handicap dans les médias.
- Mise en place d'un comité de suivi de cette mission organisant des temps de rencontre réguliers entre les différents acteurs pour apporter de la matière et faire un point d'avancement régulier
- Veiller à faire remonter au défenseur des droits les problèmes liés aux représentations du handicap dans les médias
- Favoriser l'échange, les échanges en matière de communication entre les associations sur le Handicap.

### Accompagner les personnes handicapées dans leur prise de parole

**Objectif** : favoriser la participation directe des personnes handicapées dans les médias. Depuis médias nationaux aux réseaux sociaux en passant par les médias locaux ou spécialisés.

- Recenser et/ou mettre en place des sessions de formation aux adhérents et aux militants des associations pour la communication (les non-professionnels) et en faire le suivi.
- Recenser et/ou mettre en place des sessions de formation sur les médias pour les professionnels qui accompagnent les personnes handicapées et en faire le suivi.
- Sensibiliser les Personnes en Situation de Handicap à l'usage de tous les outils médias : des réseaux sociaux à la presse. Aider les personnes en situation de handicap à la compréhension des réseaux sociaux. Travailler avec les organisations qui interviennent dans le domaine de la prévention des risques liés aux réseaux sociaux. (En particulier l'éducation nationale qui labellise des associations) Par exemple avec l'association « Respect zone »
- Inclure les élèves handicapés (y compris ceux en établissements) dans les initiatives de sensibilisation aux médias par exemple lors de la semaine des médias à l'école via le CLEMI (Centre de liaison pour l'éducation aux médias et à l'information)
- Favoriser la mise en commun des savoir-faire des parties prenantes en communication pour renforcer la visibilité du handicap.